



### RÈGLEMENTS POUR LES EXPOSANTS

*Veillez s'il-vous plaît lire les règlements avant de signer le Contrat d'exposant.*

**CONTRAT:** Le contrat d'exposant rempli par l'exposant et acheminé à la Société mathématique du Canada a valeur de document officiel liant les deux parties. Il est sujet aux règles suivantes. Les emplacements seront assignés par ordre de réception des contrats **accompagnés du paiement.**

**INCAPACITÉ DE REMPLIR LE CONTRAT:** En cas de feu, grève ou autres circonstances incontrôlables rendant la salle d'exposition inaccessible ou inappropriée à la tenue de l'événement, ce contrat ne tiendra plus.

**LOCATION DES EMPLACEMENTS:** L'espace alloué sera de 10 pieds par 8 pieds avec un panneau vertical de 8 pieds à l'arrière et deux panneaux latéraux, une table de 8 pieds drapée, deux chaises et une pancarte d'une ligne identifiant le kiosque. kiosques ne doivent pas cacher la vue des kiosques adjacents.

**INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES:** Un éclairage adéquat venant du haut est fourni. Les exposants requérant des équipements électriques particuliers doivent contacter la compagnie d'exposition pour faire des arrangements spéciaux.

#### INSTALLATION/ENLEVEMENT DES KIOSQUES:

ven, 5 decembre	13h00	16h00	installation des kiosques
sam, 6 decembre	8h00	17h00	à expositions ouverts
dim, 7 decembre	8h00	17h00	expositions ouverts
dim, 7 decembre	16h00	17h00	enlevement des Kiosques

#### SOCIAL SCHEDULE

sam, 6 decembre	12h00	14h00	lunch des participants
Dim 7 decembre	19h00		CMS Banquet (tickets available at \$60.00 each)

**CONSIGNES DE SÉCURITÉ:** Tout le tissu utilisé pour draper les panneaux et les tables est ignifugé en accord avec les normes anti-incendies. Les décorations combustibles ne peuvent être utilisées d'aucune manière. Les exposants acceptent d'avertir immédiatement les organisateurs de toute anomalie: tapis mal placé, étagère instable ou autre matériel non sécuritaire dans leur aire d'exposition. Les exposants acceptent aussi de maintenir tout leur matériel d'exposition à l'intérieur de leur aire d'exposition, y compris les chaises, comptoirs, ballons, etc.

**PROTECTION DU BATIMENT:** Rien ne doit être appuyé, collé, cloué, agrafé ou attaché de quelque façon sur les colonnes, les murs et les planchers. Les exposants qui violeront cette consigne devront payer les dommages.

**RESPONSABILITÉ:** Il est convenu que les exposants assument la responsabilité de toute perte, bris ou blessure qu'ils pourraient encourir ou causer, qu'ils paieront les indemnités et qu'ils déchargent la **Société mathématique du Canada, l'Université de l'Alberta, Goodkey Show Services Ltd. et Mendelssohn Brokers** de toute responsabilité qui s'ensuivrait, quelqu'en soit la cause.